Département de la HAUTE-SAVOIE Arrondissement de SAINT-JULIEN Commune de CHÊNEX Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

ID: 074-217400696-20221017-A2022_131-AI

ARRETE N° 2022_131

ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION LORS DU REMPLACEMENT DE SUPPORT ENEDIS POUR DEPLOIEMENT DE LA FIBRE ROUTE DE LA MESALIERE

Le Maire de Chênex.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 :

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S, en date du 10/10/2022, afin de réaliser les travaux de remplacement de support ENEDIS pour le déploiement de la fibre ;

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération sur la Route de la Mésalière, effectués par l'entreprise BOUYGUES E&S, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Du 24/10/2022 au 07/11/2022 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route de la Mésalière, pour permettre la réalisation des travaux de remplacement de support ENEDIS pour le déploiement de la fibre.

<u>ARTICLE 2</u>: Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- Deux sens de circulation concernés
- Basculement de circulation sur chaussée opposée,

ARTICLE 3: La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise BOUYGUES E&S.

ARTICLE 4: Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5: Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry;
- La police municipale pluricommunale du Vuache;
- L'entreprise BOUYGUES E&S.

Fait à Chênex, 17/10/2022.

Le Maire, Pierre-Jean CRASTES.



Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circul

Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

N° 14024*

Gestionnaires des réseaux routiers

N° 14024*01

Le demandeur Par	rticulier Service public	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération	Entreprise 🔀		
Nom : PHILIPPOTEAU	X	Prénom : Charles			
Déparination : Bouygues E&S - CHENE EN SEMINI Représenté par :					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK					
Code postal 6 9 1 3 4 Localité :DARDILLY CEDEX Pays : France					
Téléphone 0, 7, 6, 3, 9, 4, 9, 5, 2, 6, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :					
Courriel: byes-semine-d@demat.sogelink.fr					
Si le bénéficiaire est différent du demandeur					
Nom :Prénom :					
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :					
Code postal	Localité :	Pays:			
Téléphone					
Courriel:					
Localisation du site concern	né par la demande				
Voie concernée : Autoroute	n° Route nationale n° .		nmunale n°		
	Hors agglomération	En agglomération			
Point de Repère (PR) routier o	d'origine d'application : +	Point de Repère (PR) routier de fin d'applica	ation : +		
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D23 - RTE DE LA MESALIERE					
Code postal 7,4,5,2,0, Localité : CHENEX					
Nature et date des travaux					
Permission de voirie antérieur	e: Oui Non Siouii	ndiquer la référence :			
Description des travaux : REMPLACEMENT DE SUPPORT ENEDIS POUR DEPLOIEMENT DE LA FIBRE PAR LE SYANE					
REMPLACEMENT DE SUPPORT ENEDIS POUR DEPLOIEMENT DE LA FIBRE PAR LE STANE					
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :					
Date prévue de début des travaux : 2 4 1 0 2 0 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 5					
Réglementation souhaitée	4 E	2.4.4.0	2022		
Durée de la réglementation (en jours calendaires): 15 Date de début de réglementation 2 4 1 0 2 0 2 2 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles					
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation Concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants					
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation					
	n	Basculement de circulation sur cl	naussée opposée 🚨		
Circulation alternée : Par Restriction de chaussée :	r feux tricolores	Manuellement 🖵			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue					
	Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)				
(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Mètropole					

		Envoyé en préfecture le 18/10/2022			
		Reçu en préfecture le 18/10/2022			
Interdiction de :	Charles and an	Publié le			
Circuler	Stationner	ID: 074-217400696-20221017-A2022_131-AI			
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers			
poids lourds	poids lourds	poids lourds			
Vitesse limitée à : km/h					
Itinéraire de déviation (à préciser par sens):					
Autres prescriptions :					
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :					
Le demandeur Une entreprise spécialité					
Nom :					
Dénomination :					
Adresse Numéro : Extension :					
Auresse Humero					
Code postalLocalité :Pays :					
Téléphone !! Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :					
Courriel:					
Pièces jointes à la demande					
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :					
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers					
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème 🔲 Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème 🔲 Schéma de signalisation 🔲					
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème					
J'atteste de l'exactitude des informations fournies					
Fait à : DARDILLY CEDEX		Le: 1 0 1 0 2 0 2 2			
Nom : PHILIPPOTEAUX Prénom : Charles Qualité :					

